



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 16 juin 2022

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>13</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
9 juin 2022	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
2 1 JUIN 2022	
Codification : 1.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>2 1 JUIN 2022</b> et publication du <b>2 1 JUIN 2022</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-deux, le **seize juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **neuf juin deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents avec excuse :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
André ALEX donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

**Absente sans excuse :** Patricia PERRET

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Marcel DUMAS

**OBJET : 2022-021 : restauration d'une maison à pans de bois – choix des entreprises**

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 6 lots, attribuables séparément :

- Lot n°1 : désamiantage
- Lot n°2 : Démolition – Maçonnerie
- Lot n°3 : Charpente – couverture – zinguerie
- Lot n°4 : menuiseries extérieures
- Lot n°5 : serrurerie
- Lot n°6 : peinture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220616-2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022

Publication : 21/06/2022

Un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 2 mars 2022 pour publication dans le Pays Roannais et dans le Progrès.

La commission d'appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 propose de déclarer infructueuse la procédure de passation des lots 1 ; 2 et 4. Les offres reçues sont supérieures à l'estimation et s'avèrent donc inacceptables par le prix, leur montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché. La Commission propose également de relancer une consultation pour les lots 1, 2 et 4.

Une nouvelle consultation a été lancée avec un nouvel avis d'appel public à la concurrence publié le 15 avril 2022.

La Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 8 juin 2022 pour analyser l'ensemble de ces nouveaux dossiers reçus et a retenu comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

### RECAPITULATION DES OFFRES DES ENTREPRISES RETENUES

Lots	Entreprises retenues	Montant de l'offre de base
1 – Désamiantage	SARL CHEROISE DU BATIMENT domiciliée 64 RN6 69380 LES CHERES	6 130,00 €
2 – Démolition - Maçonnerie	SARL LEVEQUE DUCROT domiciliée 172 chemin des Rochelles 71740 SAINT EDMOND	153 272,80 €
3 – Charpente – couverture - zinguerie	LESPINASSE Toitures domiciliée 32 route de Sorillard 42190 ST HILAIRE SOUS CHARLIEU	84 825,40 €
4 – Menuiseries extérieures	SARL PEURIERE domiciliée Les Franchises 42120 PERREUX	21 966,00 €
5 – Serrurerie	SARL M2B ROANNE domiciliée 16 rue des Guérins 42120 LE COTEAU	10 060,00 €
6 – Peinture	SAS LOMBARD domiciliée 492 chemin de Lespinasse 42460 CUINZIER	6 751,98 €
<b>Montants T.T.C.</b>	<b>totaux</b>	<b>283 006.18 €</b>

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 6 lots et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220616-2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022

Publication : 21/06/2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les 6 lots de l'appel d'offres relatifs à la restauration de la maison à pans de bois conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant la restauration d'une maison à pans de bois avec les entreprises retenues,
- **De préciser** que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 21 juin 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE